

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12582

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Gérard 138 -140

Objet de la demande : régulariser la division d'une maison unifamiliale en 3 logements, les modifications en façade avant (mise en peinture, remplacement des menuiseries, placement de dispositifs de ventilation...), la couverture de la cour au rez, l'isolation de la façade arrière et de la toiture par l'extérieur et l'installation de 3 pompes à chaleur

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : liserés de noyau commercial, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

PPAS : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) « BLOCS 664 ET 665 RUE DE TONGRES, d'oultremont, av. de tervuren, de l'yser », ayant fait l'objet d'un arrêté de type « Loi 62 - Annulation Conseil Etat » en date du 31/08/1977.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation du titre I du RRU à l'art.6 (toiture - hauteur), à l'art.10 (éléments en saillie sur la façade), à l'art.4 (profondeur de la construction) & à l'art.13 (maintien d'une surface perméable ;)
- dérogation du titre VI du RRU à l'art.36 §1 2° (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zone restreinte) & à l'art.37§2 (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée perpendiculairement à une façade en zone restreinte)
- dérogation du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares à l'article 26. (cours), à l'article 19. (éléments en saillie en façade à rue), à l'article 13. (hauteur sous plafond), à l'article 21. (menuiseries) & à l'article 6. (limite arrière de construction).

L'enquête publique se déroule du 01/06/2026 au 15/06/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 30 juin 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 15/06/2026** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 20/05/2026

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.